LE PUBLICISTE.

DECADI 30 Myôse, an VII.

19 Jan 1799



Continuation des préparatifs militaires dans les états autrichiens. — Satisfaction de la cour de Berlin au sujet de la note des ministres français concernant la marche des Russes. — Bulletin de Rastadt. — Ordre du jour de l'armée de Rome, concernant les dilapidateurs. — Lettre du général Championnet sur la prise de Gaëta. — Arrivée d'un courier annonçant l'entrée de nos troupes à Naples. — Prise de six vaisseaux de ligne et de 30 mille médailles.

AUTRICHE.

De Vienne , le 17 nivose.

En conséquence d'uns résolution suprême, tous les Grisons qui pourront se légitimer comme tels, sont exceptes de la disposition qui interdit le renouvellement des obligations de la banque & le paiement des intérêts aux propriétaires qui sont domiciliés dans les pays ennemis.

On parle d'une nouvelle levée de recrues.

Les préparatifs de guerre se con innent autour de nous avec beaucoup d'activité. Nous avons vu pariir, il y a quelque jeurs, pour l'Italie, une grande quantité de pontons & de charriots de manitions.

Il se fait en Hongrie des livraisons volontaires d'avoine pour le service de l'armée. Elles se realisent avec assez d'empressement, pour qu'on puisse espérer avoir bientôt 1500 mille mesures (metre) de ce grain à la disposition du gouvernement.

Les lettres d'Italie deviennent plus rares chaque jour, parce que de tous côtés les communications sont interceptées, & que notre cour n'ayant point de légation à Rome,

ne peut en recevoir ancun avis officiel.

PRUSSE.

De Berlin, le 16 nivose.

Notre cour a vu avec plaisir la note des ministres français relative aux troupes russes.

Le courier extraordinaire qui l'a apportée, n'a mis que trois jours à parcourir la distance qui sépare Rastadt de

cette capitale.

an ch

où cel pu jus

ir qual

conno

ux pni

êts no

xéculi

re l'Al neutre l'avoier le ce qu

leut.

f. 850 f. 850

f. 800 le l'an

f. 38

· 107

7 f. 25

5 f. 28; f. 63; f. 75; f. 25; f. 25;

à 280

80 à goi

Anven

Savond

cent. -

ancienta

mmerce -Louis

uivies d

édition s matient de port

ble, une eusement

aux titre

ours offert

onstance

ent cette

abe, pri

édent s

Bradet,

On croit que les troupes russes avancent sur-tout à l'instigation de l'Augleterre, pour entraîner l'Empire germanique dans la cealition. Mais on prétend savoir que la Prusse doit déclarer, si l'Empire fait sa paix, qu'elle ne souffrira pas cette marche des troupes russes par l'Empire, & qu'elle se déclarera protectrice de la neutralité de l'Allemagne.

L'impôt du timbre en général, & principalement sur les cartes à jouer, vient d'être augmenté. A l'avenir, un jeu de cartes à jouer coûtera 12 gros au lieu de 8.

Le ministre de Russie, M. le baron de Krudener, est parti pour Copenhague.

ALLEMAGNE.

Bulletin de Rastadt, du 24 nivose.

A l'arrivée à Ratisbonne de la note française du 13, & avant d'en délibérer, on a recherché dans les anciens tems quelque exemple qui pût servir de guide pour la circonstance actuelle. On a trouvé qu'en 1748, lorsque 30 mille

Russes vinrent sur le Rhin comme auxiliaires de l'impératrice Marie-Thérese, le général russe ne demanda le passage sur le territoire de l'Empire que trois jours avant d'y entrer. Il est vraisemblable qu'il en sera de même cette fois; car la tête de la premiere celonne doit arriver le 1°, pluvièse sur les frontières de la Baviere.

Les ministres prussiens ont refusé de donner ici le mémoire de teurs pertes & leurs demandes en indemnités. On prétend même qu'ils ont déclaré hier aux ministres français que le roi de Prusse, d'accord sur ce point avec la cour de Vienne, ne consentiroit pas à ce que l'affaire des sécularisations se traitât à Rastad! Quoiqu'on veuille faire régarder i i cette notification commo officielle, elle a besoin de confirmation.

La maison d'Autriche a fait une perte qui lui cause de vifs regrets. Le prince Frédéric d'Orange, général en chef de l'armée d'Italie, vient de monrir. Ou parle de le remplacer par un prince de Schwarzenbeig ou de Lichteinstein, à qui ou donnéroit pour quartier maître général le licutenant-feld-maréchel Holze, né à Zurich, en Suisse, & dont on vante la tactique.

Le conte de Metternich a reçu hier un courier venant du quartier-général de l'archiduc Charles. It apporte entre autres la confirmation de la mort du prince d'Orange.

Il est arrivé aujourd'hui un courier venant de l'aris; il a continué sa rout, pour Berlin. On prétend qu'il apporte de Paris aux ministres français le plan de sécularisation approuvé par le directoire, & qu'il en porte une copie au ministre Siey a a Berlin.

Il est parti ces jours derniers, de Francfort, un transport d'argent pour le compte de l'Angleterre. On l'évalue à 12 millions tout en or, que l'on a ras emblé, en payant jusqu'à 20 sols par louis. On en ignore la destination véritable.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE DE ROME.

Au quartier-général à Ricca-coca, le 11 nivôse, an 7.

Ordre du jour.

Championnet, général en chef de l'armée de Rome, Considérant qu'au moment où la marche triomphante de l'armée nous a déjà procuré des conquêtes importantes, & en promet de plus grandes ancore, il est essentiel de prendre des mesures pour faire tourner au profit de la république & de l'armée, tous les avantages qui peuvent résulter de leurs conquêtes;

Considérant que l'intrépidité & la valeur ne caracté-

risent pas seules les soldats français ; que chacun d'eux doit montrer l'exemple de la discipline, d'une conduite sans reproches, & du respect du aux personnes & aux

propriétés; Considérant enfin que plusieurs individus, étrangers au service de l'armée, & se couvrant de qualités qu'ils n'ont point, se permettent néanmoins d'en suivre les mouvemens, & pourroient, par leur conduite, compromettre

l'honneur du nom français, arrêle : Art. 1er. Toutes les prises faites sur l'ennemi, soit en campagne, soit dans les postes, places ou forts, sont réputées propriétés nationales; elles sont mises, en con-

séquence, sous le sauve-garde de l'armée.

II. La nature & la quantité des objets pris seront constatées par procès-verbiux des commissaires des guerres attachés aux divisions qui se serent emparés de ces objets; lesdits procès-verbaux seront de suite adressés au commissaire-ordonnateur en chef, pour être transmis au général en chef.

III. Ceux des susdits objets propres, soit à la subsistance, soit à l'équipement & à l'habillement de l'armée, seront de suite versés dans les magasins militaires; ceux d'arts & de sciences seront mis en un dépôt particulier.

IV. Tout individu, sans aucune distinction, qui retiendroit à son profit des objets de prises, sera traduit devant un tribunal militaire; le général en chef se réservant de récompenser les corps ou militaires qui, par leur valeur, auront participé auxdites prises.

V. Les contributions en argent seront frappées par le général en chef ou par les généraux de division, d'après son autorisation; tout autre individu, quel qu'il soit, qui se permettroit d'en frapper, on d'enlever d'autorité de l'argent des caisses publiques ou particulieres, & des effets précieux des monts-de-piété, sera fusille sur-le-champ.

VI. Seront également soumis à la même peine les mdividus étrangers au service de l'armée, qui se permettroient d'entrer dans les places conquises & d'y exercer.

des réquisitions ou autres actes d'autorité. VII. Le général en chef charge spécialement de l'exé-

oution du présent arrêté les officiers - généraux de son armée & le commissaire-ordonnateur en chef.

Signé, CHAMPIONNET.

Le général en chef doit de justes éloges à la bonne conduite qu'ont tenue les 11°. & 12°. demi-brigades de ligne en estrant sur le territoire napolitain. Il est facifé de n'en pouvoir dire autant des 30°. & 97°., qui ont pillé dins Rocca-Secca; il rend responsables de ces excès les chef: des corps & les officiers détachés, qui doivent maiutenir l'ordre & la discipline. C'est par la discipline & la bonne conduite que tiendront les Français en pays ennemis, qu'ils se feront respecter & qu'ils déjoueront les projets perfiles de ceux qui les dépeignent sous des conleurs odieuses.

L'armée est prévenue que la compagnie Bodin est chargée de la manutention des subsistances & des transports militaires; les préposés, employés par elle, porteurs de commissions signées & visées par le chef de l'état-major general, seront reconnus. Signé, BO'NAMY.

Au quartier-général à Calvi, le 15 nivôse.

Championnet, général en chef, au directoire exécutif.

Citoyens directeurs, j'attendois, avec une impatience extrême un résultat de mes opérations, pour vous donner des nouvelles de l'armée. Il a fallu vaincre bien des obstacles pour l'atteindre; les pluies continuelles, les neiges, le débordement des torrens, les

insurrections des paysans qui harceloient nos flancs, compoient nos ponts, interceptoient nos communications, m'ont souvent douné de vives inquiétudes; mais le courage de l'armée, l'énergie des officiers-généraux, ont tout surmonté, & j'ai aujourd'hui à vous annoncer que la république française est maîtresse des deux Abbruzzes, par la prise de Pescara; que ses troupes occupent la forteresse de Gaëte, & que la droite de l'armée de Rome est campée devant Canone

Capone.
Je ne ferai qu'indiquer ici les points de passage de l'armée; je charge mon chef d'état-major d'entrer à cet égard dans de plus

grands détails.

La premiere division, aux ordres du général Macdonald, après des marches des plus pénibles, a passé le Garigliano sur deux points, Ceprano & Isola; les chemins étoient affreux, les positions retranchies en avant de cette riviere, étoient formidables; l'ennemi y a laissé 80 pieces de canon.

Pendant que cette division opéroit son mouvement, j'avois détaché sur Terracine le général Rey, avec les 7°. & 25. régimens de chasseurs, la légion poloneise & quelques pieces d'artille le gere; il avoit ordre d'emporter les batteries planées dans les déflés de Fondi à Lui, armées de sept pieces de canon, ce qu'il a fait, de s'emparer de Gaëte, de passer le Garigliano, & d'arriver devant Capoue: on n'exécute pas mieux un ordre que ne l'a fait le général Rèy.

de s'emparer de Gaete, de passer le Garigniano, & d'arriver devant Capoue : on n'exécute pas mieux un ordre que ne l'a fait le général Rèy.

Sur ées entrefaites, le général Kellermann, que les débris de la cofonne de Damas & la résistance de Viterbo retenoient loin de l'armée, m'annouce enfin qu'ap és avoir battu le général Damas, soumis Viterbo, & délivré les prisonniers français que cette ville rebelle retenoit en ôtage, il marche pour rejoindre l'armée; sa cavalerie reçoit l'ordre de rejoindre la premiere division à Ceprano; de sa personne, avec la 15º légere & son artillerie, il se réunit, à Fondi, avec le général Rey.

La premiere division, après avoir passé le Garigliano, se poète, en trois marches devant Cipoue, somme cette place de se rendre. Le général Mack, qui commande en personne, répond que, convert par le Voltéano, ayant une place forte & un camp retranché, il vent se défendre. A cette réponse, le général Madonald ordonne l'attaque, deux redoutes sont emportées par les grenadiers de la 55°, de ligne : nous perdons quelques honmes, & le brave général Mathieu a le bras cassé d'un biscayen. Tous ceux qui le connoissent sont vivement affectés, & la république perd ponr quelque tess un militaire distingué. Je vous ferai connoître, par mon prochain courier, les traits de bravoure de plusieurs militaires.

Le général Rey, fidale à ses instructious, joint pir les troupes aux ordres du général Kellermann, se présente devant Gaète; cette place défendue par 4 mille hommes, 75 pieces de canon, 22 mortiers, le tout en bonze, ayant des vivres & des manítions pour un an, tenant dans son port sept felouques armées en guerce, beaucoup de bâtimens de transport, un équipage de pont, plusieurs bateaux chargés de bled, annonce qu'elle veut se défendre. Le général fait placer un obusier; fait jetter plusieurs obus dans la place; le désordre est bientôt dans la garnison; le général ennemi demande à capituler; on lui répond de se rendre, ou point le quartier; il obéit. Sa garnison est prisonniere de guerre, excepté le gé vingt mille fusils, &c. &c.

Le général Rey, qui a employé, dans cette attaque, particulièrement la légion polonnise, en fait le plus grand éloge. Il se lout beaucoup du chief de brigade Kiniasenvick, qui commande cette brave légion. Je l'ai nommé général de brigade, quoiqu'à la solde de la république, cisalpine.

de la république cisalpine.

Je vous demande pour lui une lettre de satisfaction. Le Rey parle aussi très - avantageusement des capitaines Illinsky, Lascorrisky, & da lieutenant Luikewecz; il m'a demaudé, ce que Rey parle aussi très - avantageusement des capitaines filmsky, Lascorrisky, & du lieutenant Luikeweez; il m'a demaudé, ce que j'ai accord: de suite; le grade de sous-lieutenant pour le citoyen Mangourit, fils; celui de chef d'escadron pour le citoyen Gourdel, mon aide-de-camp, que j'avoi: détaché auprès de lui; le même grade pour son aide-de-camp Prossard, & l'assurance d'une place de capitaine pour le citoyen Rey, son frere & son aide-de-camp. En confirmant ces différentes nominations, citoyens directeurs, vous récompenserez le dévouement, les talens & la bravoure.

Le général Rey, après avoir laissé garnison dans Gaëte, jetté un pont sur le Garigliano, a joint la 1^{ère}, division devant Capoue; il est aujourd'hui en ligne.

Les préparalités de défense que fait monsieur Mack, donnent l'es-

Les préparatifs de défense que fait monsieur Mack, donnent l'es-pérance d'une bataille rangée que je donnerai lorsque la colome du général Lemoine, qui a marché d'Aquila sur Salmona m'aur joint, ainsi qu'une partie de la division Duhem.

L'aile g les march vant la fo paré. Ellè plusieurs guerre, e

de poudre Le géné les talens nide-de-ca ai nomn deux long-tems posibles : que j'espe C'est à de bataillo

services p Cet officie Tous le monsieur Avant-l fait dema

réponse. Salut Lettre

La co Sicile av Il par gouvern Sa mair hai des notre pa des mu Civit

Mang Malle, ôtages, Avan Pignatel ses prop tiré une mandoit

celle vi

Naples , gleterre Il fat vouloit nous off vouloit

Il v signala par des tion. Il sa cond

On n le génér croit ce de 150 les cant opiniât L'ad

a ordon du sequ cachés

L'aile ganche de l'armée aux ordres du général Duhem, après les marches les plus savantes & les plus pénibles, est arrivée de-offiant la forteresse de Poscara, dont le général Monnier s'est em-paré. Elle étoit défendue par 3,000 hommes, 44 pieces de canon, plusieurs mortiers; la garnison est sortie avec les honneurs de la guerre, en laissant ses armes sur les glacis. Nous avons trouvé dans la place & dans la rade des magasius immenses, 12 milliers de cartouches.

udre. cou-

lonne

de la

néral nois-

elque pro-

ounes

mor-

pour

erre, sieurs e. Le

place; ni de-

int de dans blique

udre,

liére-e loue cette

solde

énéral

nsky,

ce que

urdel.

même

place

, vous

jetté

poue;

it l'es-

loune

n'aura

dans la place & dans la rade des magasias immenses, 12 milliers de poudre & 2 millions de cartouches.

Le général Monnier a conduit cette attaque avec la hardiesse & les talens qu'on lui connoît; il a été parfaitement secondé par son aide-de-camp Girard, & Boyer, aide-de-camp du général Duhem; j'ai nommé chefs de bataillons ces deux officiers, capitaines depuis long-tems.

Teffe est, citoyens directeurs, la position de l'armée de Rome que j'espere bientôt proclamer armée de Naples.

C'est à juste titre que je vous parle ici avantageusement du chef de bataillon Chabrier, officier ingénieur, qui m'a rendu de grands services par les compoissances locales qu'il a acquises sur le terrein.

Cet officier a levé une carte précieuse.

Tous les rapports confirment la fuite du roi de Naples. C'est monsieur Pignatelli qui a été nommé vice-roi.

rous les rapports comment la luite du l'or de Naples. C'est monsieur Pignatelli qui a été nommé vice-roi.

Avant-hier à Saint-Germain, M. le capitaine-général Mack m'a fait demander un armistice ; je joins ici copie de sa lettre & ma réponse. (Nous les avons données hier.)

Salut & respect.

Signé, Championner.

réponse. (Nous les arons signé, Championne.)

Signé, Championne.

Lettre crite de Tora, quartier-général de l'armée de Rome, du 15 nivose.

La consternation est à Naples. Le roi s'est retiré en Sicile avec beauconp d'argent. Ses ministres l'ont suivi.

Il paroît qu'il n'y a plus à Naples qu'une espece de gouvernement que M. Mack, commandant l'armée, dirige. Sa main mal assurée en conduira mal les rênes. Il est haï des officiers & des soldats. Quelques communes sur notre passage ont planté l'arbre de la liberté. On y a créé des municipalités.

Civitta-Vecchia resiste à toules propositions. Un jour

celle ville sera punie!

Mangourit, envoyé à Naples, Méchin, commissaire à Malte, qui étoient enfermés dans Viterbe & gardés comme

ôtages, sont delivres. Viterbe est soumise.

Avant-hier, à Saint-Germano, arriva l'aide-de-camp Pignatelli, chargé de pleins-pouvoirs. Voici quelles étoient ses propositions : il aurcit donné Capoue. De-là on auroit tiré une ligne militaire & suspendu les hostilités. Il demandoit à parlir pour Paris, & offroit au nom du roi de Naples , un traité d'aillance offensif & defensif contre l'Angleterre Il donnoit aussi tous ses vaisseaux. Voilà les rois !

Il faut regarder ces propositions comme un piege. On vouloit gaguer du tems, & ces mêmes vaisseaux qu'on nous offroit, débarqueront bientôt les mêmes anglais qu'on

vouloit trahir.

Il y a quelques jours que de la rade d'Ancône, on signala quelques hâtimens napolitains & tures, protégés par des bâtimens autrichiens. On mit à la mer. On demanda à l'officier autrichien les motifs de cette protection. Il répondit qu'il n'avoit aucun compte à rendre de sa conduite.

De Bruxelles, le 27 nivose.

On ne sait pas encore si l'expédition commandée par le général Béguinot contre les rebelles est commencée. On croit cependant qu'elle est remise à aujourd'hui. Une troupe de 150 brigands vient d'être détruite ou dispersée dans les cantons wallons; ces révoltes se sont défendus avec opiniâtreté.

L'administration centrale du département de l'Escant a ordonné de mettre sur la liste des émigrés & de frapper du sequestre de leurs biens tous les conscrits qui sont cachés on en fuite. Ceux qui donneront asyle à un de

ces déserteurs, seront punis de deux ans de détention. Les communes dont les habitans s'opposeront au départ des conscrits, seront mises à exécution militaire. Ceux des conscrits qui étant aux dépôts s'évaderont, seront condamnés à cinq années de fers.

Lo nombre des Belges qui servent encore dans les armées autrichiennes depuis le grade de général jusqu'au simple soldat, s'éleve ea ce moment à 7 à 8 mille hommes.

dont plus de mille avec le grade d'officiers.

Le dernière ordonnance de l'empereur, portant que coux des Belges qui ont des capitaux sur la banque de Vienne, en fourniront de nouveaux de la même valeur, sous peine de perdre les anciens, a jetté la consternation dans un nombre immense de familles ; & ce n'est pas sans motifs , puisque la Belgique est intéressée dans les actions de la banque de Vienue pour 60 millions de florins d'Allemagne, c'està-dire, pour environ 150 millons de France. On espere, ici que le gouvernement français emploiera toute son influence pour empêcher une banqueroute aussi odieuse & qui complett roit notre ruine.

DE PARIS, le 29 nivôse.

Il ne reste aucun doute que nos troupes ne soient en ce moment maîtresses de Naples. Elles en étoient à quatre

lieues, lors du départ des derniers couriers.

On parle d'une nouvelle victoire remportée par nous: de Mack enfermé & cerné dans Capone ; de cent cinquante preces de canons enlevées ; de dix mille napolitains faits prisonniers. On ajoute même qu'un courier arrivé aujourd'hui au directoire a apporté la nouvelle de l'entrée de nos troupes à Naples & de l'entiere soumission de ce royaume; de la prise de six vaisseaux de ligne & de 30 mi le médailles destinées à récompenser les valeureux napolitains. Ces médailles portent, dit-on, pour exergue : les braves Napolitains ont bien merité de leur roi et de leur patrie.

Lucien Buonaparte, membre du conseil des cinq-cents, a reça une lettre de son frere Louis, aide-deeamp du général en chef , parti d'Alexandrie avec des dépêches pour le directoire, & débarqué en Corse sar

le brick le Vif.

- D'après une lettre de Gênés, en date du 18 nivôse,

les napolitains avoient évacué Livourne.

- La commission des inspecteurs du palais du conseil des anciens a arrêté qu'il seroit élevé un monument à la mémoire de J. J. Rousseau, dans le jardin des Tuileries. C'est le citoyen Masson qui est chargé de l'exécution de ce monument.

- La commission militaire de la dix-septieme division a condamné, hier, à la peine de mort le nommé Joseph-Em nanuel Rouvoy-Deligneres, âgé de trente-deux ans, natif de Cherbourg, convaince d'émigration, & de contravention à la loi du 19 fructidor as 5. Il paroît, d'après sa correspondance, qu'il étoit depuis quelque tems l'agent secret d'une partie de l'armée de Condo.

- Le premier conseil de guerre de la même division a condamné à la peine de mort, par jugement en seconde instance, les nommes Vandry & Vandroix, convainces d'avoir fut des tentatives de vol avec attroupement, & d'avoir escaladé à force ouverte, la maison du citoyen

Girardot, banquier.

- C'est sans motif qu'on a parlé de la vente de la cidevant cathédrale de Reims : les adminis rateurs du département de la Marne nous annoncent qu'il n'en a jamais été question , parce qu'elle est un des édifices réservés . conformément à la loi, à l'exercice du culte catholique.

- Une frégate anglaise a fait côte dans les parages de

Cherbourg ; l'équipage s'est sauvé

- Le gouvernement provisoire de Piémont a fait rouwrir l'université de Turin & le collège des Provinces, qui l'une & l'autre avoient beaucoup contribué à répandre les principos de liberté.

La garde nationale du Turin est organisée, elle forme

un corps de dix mille hommes.

- Thomas Grenville, nomme par le cabinet britannique pour se rendre à Berlin, est parvenu à débarquer sur la glace, & est arrivé à Hambourg, le 15 de ce mois, avec plusieurs autres anglais.

- Les postes avancés des Français & des Autrichiens, sur les frontieres des Grisons, ont été obligés de se retirer à

cause de la neige.

- Suivant une lettre de Moravie, nne colonne de l'armée auxiliaire russe a reçu ordre d'aller prendre ses quartiers sur les bords du Lech, riviere qui, du Tyrol, vient longer les frontieres de la Souabe, & se jetter à Ulm, dans le Danube.

Le bruit de cette nouvelle est antérieur à l'effet qu'a pu produire à Vienne la note des ministres français sur l'ap-

proche de ces russes.

- Le Danube est pris, comme la plupart des grands

- La rigueur de la saison ne permettant pas d'exécuter, le 2 pluviôse, les cérémonies qui devoient accompagner la plantation d'arbres de la liberté devant le lieu des séances du directoire & des diverses administrations & autorités du canton de Paris, ces cérémonies seront remises à une autre époque qui sera fixée par le directoire.

GORPS LEGISLATIF. CONSEIL BES CINQ CENTS.

Séance du 29 nivose.

Barra, au nom d'ane commission spéciale, fait un rapport sur un message du directoire, & présente un projet tendant à établir une foire & un marché dans la com-mune de Beaumont, département des Ardennes. Cette foire auroit lieu une fois l'année, & le marché, les quartidi de chaque décade.

Le conseil donne acte au rapporteur de la premiere

lecture.

Foncez fait adopter un projet de résolution qui autorise la commune de Chatelblane, département du Doubs, à emprenter sur elle-même la somme de 804 francs, pour subvenir à ses dépenses de l'an 5.

Sur le rapport de Guillemot, au nom d'une commission spéciale, le conseil prend la résolution suivante:

Les certificats de non-appel & de non-opposition, relatifs aux jugemens rendus depuis la suppression des avoués, seront délivués par les parties condamnées, à ceux qui les représenterent sous la signature d'une personne publique & aux frais du requérant.

2º. Si les parties condamnées on ceux qui en tiennent la place, ne déféernt point à la sommation qui leur sera faite de délivrer ces certificats; ils seront à leurs frais cités au gresse, devant le président du tribunal qui a rendu le jugement, pour représenter un acte d'appel d'opposition.

3°. Si ces actes ne sont pas représentés ou si les parl citées n'ont pas comparu, il en sera dressé procès-verb qui, délivré à la partie poursuivante, lui tiendra lieu certificat de non-appel ou non-opposition.

Gessuin a la parole pour un nouveau rapport, au no de la commission des inspecteurs, sur l'avancement

grenadiers du corps législatif.

Plusieurs membres réclament l'ajournement. - Adopte Crochon est ensuite entendu pour un rapport sur pétition d'Antoine Trouffleau, condamné à mort pour fai fication d'inscriptions.

Mesur

trail

Am:

Luc

Lep

23 fr. Les

Souser.

feuilles

tiere p Les

ranc e

neaux

E

Oni

Mahon

contre

de cro

secrett

vant u

foible

sures s

que M.

y a fai

lequel

sont a

toient

en éloi

nison ;

semble

étoient

la redd

terre.

troupe

de Lis

trente

barque

destina

parti c

que ce

pagnol

progrè d'obsta péditio deutale

de Ca

De

Le rapporteur remet sous les yeux du conseil les déta de cette affaire, les motifs qui ont déterminé le cons de guerre à prononcer la peine de mort, & le cons de révision, à prononcer ce jugement. Il présente a suite un projet dont voici les principales dispositions.

L'article 2 de la section 6 du titre 10 de la seconde par du code pénal est rapporté. Tout individu convainou d'ava falsifié des mandats, ou des assignats, inscriptions, & piers de toute espèce, ou d'avoir contribué à leur falil cation, ne pourra plus être puni que de la peine de portation.

La peine de mort prononcée par des jugemens rend en exécution de l'article ci - dessus du code pénal, commaée en celle de déportation, & lesdits jugemens, encore exécutés, le seront conformément au présent article

Quiconque sera convaincu d'avoir contribué à la fa fication ou introduction sur le territoire de la république de papiers ou effets de la dette publique, postérienreme à la présente loi, sera condamné à quinze années de fa - Impression & ajournement.

L'ordre du jour amene la discussion du projet de l'en ganisation de la conservation des hypothèques.

Après quelques débats, le conseil a décidé que cel conservation seroit confice à la régie de l'enregistrement Nota. Le conseil des anciens a rejetté la résolution 8 nivôse, relative aux congés absolus. — Il a approu une résolution du 9 nivôse, qui établit un tribunal commerce dans la commune d'Issoire, département de

Puy-de-Dôme.

Bourse du 29 nivose.

Rente provis. 9 fr. 50 c. — Tiers consolidé 10 fr. 880

- Bons 3, 1 f. 76 c. — Bons 3, 1 fr. 73 c. — Bons des si dern. mois de l'an 6, 81 fr. 38 c.

Observations sur l'expédition de Buonaparte dans le Levant avec un exposé succint de l'état actuel de l'Egypte ; un déta historique d'Alexandrie, son ancienne spleudeur, son état actuel 1 vol. in-8°. traduit de l'anglais, orné de deux cartes géogrphiques. Prix, 2 fr. 50 cent. & 5 fr. franc de port. A Para au bureau de librairie, rue du Bouloi, n°. 56.

Cet ouvrage ne pouvoit paroître dans des circonstances plus fevorables: nous en recommandons la lecture à tous ceux qui son curieux de connoître le théâtre où Buonaparte déploie sés resources & son courage. C'est un témoin eculaire qui donne um descriprion exacte de l'Egypte, de ses anciens monumens, de n religion, de son laugage, de ses sciences, de ses curiosités, de ses villes, édifices publics, ses manufactures, son gouvernement, ses revenus, sa force militaire & son histoire. Nons ne doutou point du succès de cet ouvrage, traduit avec élégance. point du succès de cet ouvrage, traduit avec élégance.

A. FRANÇOIS.